SLOW DRYING THINNER_PU THINNER EXTRA SLOW

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission: 20/05/2015 Date de révision: 30/11/2018 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : SLOW DRYING THINNER_PU THINNER EXTRA SLOW

Groupe de produits : Matière première

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle

Utilisation de la substance/mélange : Solvent

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Libert Paints nv.
Langerbruggekaai 6
9000 Gent - BELGIUM
T 00 32 9 216 88 70 - F 00 32 9 226 61 81
MSDS@Libertpaints.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 070/245.245 (B)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Cancérogénicité, Catégorie 2	H351
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	H336
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2	H411

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Hydrocarbons, C10, aromatics, > 1% naphthalene

Mentions de danger (CLP) : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 - Éviter de respirer les vapeurs/poussières.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants protecteurs. Contactez votre fournisseur pour choisir des gants de protection les plus appropriés.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbons, C10, aromatics, > 1% naphthalene	(N° CAS) --- (N° CE) 919-284-0 (N° REACH) 01-2119463588-24	100	Carc. 2, H351 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau/…. Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Obtenir des conseils/soins médicaux. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter l'exposition inutile. Retirer immédiatement le produit. Eviter toute exposition inutile. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit bien ventilé. Quand pas en service, garder le récipient fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.

Matières incompatibles : Sources de chaleur. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

SLOW DRYING THINNER_PU THINNER EXTRA SLOW		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	50 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	10 ppm

Hydrocarbons, C10, aromatics, > 1% naphthalene (---)		
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	100 mg/m³

SLOW DRYING THINNER_PU THINNER EXTRA SLOW	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	12,5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	151 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques,orale	7,5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	32 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	7,5 mg/kg de poids corporel/jour

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle:

Non requise dans les conditions d'emploi normales. Lunettes de sécurité. Gants. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Porter des gants protecteurs. Contactez votre fournisseur pour choisir des gants de protection les plus appropriés.

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Masse moléculaire	:	133 g/mol
Couleur	:	Incolore.
Odeur	:	forte.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	≥ 0,05
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	160 - 230 °C
Point d'éclair	:	> 62 °C
Température d'auto-inflammation	:	> 400 °C
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	< 1 kPa @ 25°C
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	800 - 1000 kg/m³
Solubilité	:	Eau: 0 %
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	0,8 cSt @ 20°C
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	0,6 - 7 vol %

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable sous recommandée de manutention et d'entreposage de conditions (voir article 7). Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	:	Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

SLOW DRYING THINNER_PU THINNER EXTRA SLOW	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 orale	> 622 mg/kg (naphthalene)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 2500 mg/kg (naphthalene)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4688 mg/m³
CL50 inhalation rat (ppm)	0,4 mg/l/4h (naphthalene)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : May have carcinogenic effect.
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut avoir des effets narcotiques à faible concentration. Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de coordination.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SLOW DRYING THINNER_PU THINNER EXTRA SLOW	
Viscosité, cinématique	0,8 mm²/s @ 20°C

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SLOW DRYING THINNER_PU THINNER EXTRA SLOW	
CL50 poisson 1	>= 2 - 5 mg/l 96u
CL50 autres organismes aquatiques 1	11 mg/l 72u (algae)
CE50 Daphnie 1	>= 3 - 10 mg/l 48u

12.2. Persistance et dégradabilité

SLOW DRYING THINNER_PU THINNER EXTRA SLOW	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SLOW DRYING THINNER_PU THINNER EXTRA SLOW	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu/récipient à un point de collecte spéciaux conformément à la législation locale.
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	:	3082
N° ONU (IMDG)	:	3082
N° ONU (IATA)	:	3082
N° ONU (ADN)	:	Non applicable
N° ONU (RID)	:	3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG)	:	Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	:	Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	:	Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	:	Non applicable
Description document de transport (ADR)	:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, (E)
Description document de transport (IMDG)	:	UN 3082 , 9, III, POLLUANT MARIN
Description document de transport (IATA)	:	UN 3082 , 9
Description document de transport (RID)	:	UN 3082 , 9

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 9

Etiquettes de danger (ADR) : 9

:

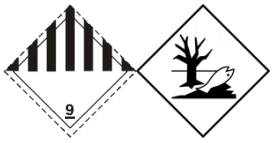

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 9

:

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 9

:

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

:

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 9

Etiquettes de danger (RID) : 9

:

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	:	III
Groupe d'emballage (IMDG)	:	III
Groupe d'emballage (IATA)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	:	Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	:	Oui
Polluant marin	:	Oui
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	:	M6
Dispositions spéciales (ADR)	:	274, 335, 601
Quantités limitées (ADR)	:	5l
Quantités exceptées (ADR)	:	E1
Véhicule pour le transport en citerne	:	AT
Catégorie de transport (ADR)	:	3
Danger n° (code Kemler)	:	90
Panneaux oranges	:	90 / 3082
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	:	E

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008	Hydrocarbons, C10, aromatics, > 1% naphthalene

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Carc. 2	H351	
STOT SE 3	H336	
Asp. Tox. 1	H304	
Aquatic Chronic 2	H411	

FDS UE (Annexe II REACH)

Les informations contenues dans chaque fiche technique sont basées sur les données dont nous disposons à l'heure actuelle , et sont considérées comme exactes en vertu de ces données. Elles sont fournies indépendamment de toute vente du produit à des fins d'information sur les dangers. Elles ne constituent pas des informations sur la performance du produit, et aucune garantie expresse ou implicite n'est faite en ce qui concerne le produit, les données sous-jacentes ou les informations contenues dans ce document. Vous êtes priés de demander les fiches techniques de tous les produits que vous achetez, traitez, utilisez ou diffusez, et êtes encouragés à informer les personnes qui peuvent être en contact avec ces produits sur les informations contenues dans ce document.

Cette FDS est destinée à fournir un bref résumé de nos connaissances et des directives concernant l'utilisation de cet équipement. Les informations contenues dans ce document ont été compilées à partir de sources considérées par Libert Paints nv.sa. comme fiables et exactes à la connaissance de la Société. Elles ne représentent pas un document exhaustif sur la réglementation concernant la communication des risques au niveau mondial.